

SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois de décembre en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 17 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 15 novembre 2005
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
- 5) Financement règlements 276-2000 (renouvellement) et 361-2005 (nouvel emprunt)
 - Acceptation de l'offre
 - Modalités de l'emprunt
 - Solde non utilisé (n° 361-2005)
- 6) Demande d'aide financière
 - Club de patinage artistique Ste-Croix
- 7) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (23/11/2005)
 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier de M. Gaston Bergeron, lots 148-P, 149-P, et 150-P
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Nomination d'un président par intérim
 - Autre(s) :
 - Assemblée publique de consultation
 - Projet de règlement numéro 364-2005 (mod. permis et certificats n° 354-2005)
 - Projet de règlement numéro 365-2005 (mod. zonage n° 355-2005)
 - Règlement numéro 364-2005 (mod. permis et certificats n° 354-2005)
 - Adoption du règlement
- 8) Voirie
 - Projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674
(rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard)
 - Décompte progressif n° 2 (travaux/promoteur)
 - Financement temporaire au règlement n° 353-2005

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

- 9) Transport adapté Lobicar
 - Contribution supplémentaire 2005
- 10) Office municipal d'habitation de Sainte-Croix
 - Adoption des prévisions budgétaires 2006
 - Nomination d'administrateur(s)
- 11) Comité Familles Sainte-Croix
 - Nomination des membres
- 12) Parc Jean-Guy Fournier
 - Aménagement du sentier pédestre (comité du Centre Plein Air)
 - Acceptation des travaux et paiement
- 13) Avis de motion
 - Taxation pour travaux relatifs au cours d'eau Petit-Sault (branche n° 6)
 - Taxes de services 2006
 - Taxes foncières 2006
- 14) Droit de passage
 - Le Club motoneige des Plaines inc. (rang des Plaines)
- 15) Varia
 - Dépôt des déclarations des contributions électorales (art. 513.1 L.E.R.M.)
 - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (art. 357, 358 L.E.R.M.)
 - Motion de félicitations – Camping Belle-Vue inc.
 - Motion de félicitations – Mme Marie-Pier Poulin

Période de questions
Levée de l'assemblée

327-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

328-2005

PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 15 NOVEMBRE 2005

Ajout d'un « s » au mot « Familles » à la résolution du mandat des conseillers. Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 15 novembre 2005, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations et tenant compte de la correction mentionnée.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

329-2005

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE NOVEMBRE 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 06 NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2005	LA DIRECTION GÉNÉRALE	5,211.93
	ADMINISTRATION	1,789.43
	BRIGADIÈRES	1,004.37
	HOMME DE MAINT. (VOIRIE)	1,431.24
	INSPECTEUR MUNICIPAL	2,535.22
	HOMME DE MAINT. (RÉSEAU)	2,661.53
	URBANISME	72.33
	CONCIERGE	1,091.32
	MAINTENANCE T/JEUX	36.09
	AVANTAGES SOCIAUX	2,126.79
	SOUS-TOTAL	17,960.25

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
CANADA PIPE COMPANY LTEE	REMB. SOLDE CRÉDITEUR	139.61
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF	AVANCE DE FONDS NOVEMBRE	95,500.00
CLD DE LA MRC DE LOTBINIERE	SOUPER DES GENS D'AFFAIRES (M. JACQUES GAUTHIER, MAIRE)	55.00
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.	HON. PROF. DÉV. RUE DESROCHERS DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 DÉVELOPPEMENT N° 501674	33,816.18 169,993.36
ÉCOLE SECONDAIRE PAMPHILE- LE MAY	PUBLICITÉ DE L'ALBUM DES FINISSANTS 2005-2006	125.00
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION NOUVEAUX ÉLUS INSC. MAIRE	333.57
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	RÈGLEMENT # 217-1995 INTÉRÊTS RÈGLEMENT # 249-1998 INTÉRÊTS	1,734.40 1,820.50
HYDRO-QUÉBEC	GARAGE MUNICIPAL STATION POMPAGE RUE LAFLEUR CENTRE COMMUNAUTAIRE DÉPLACEMENT STRUCTURE DÉVELOPPEMENT SECTEUR LAURIER OUEST	122.21 1,209.57 2,039.61 42,214.18
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES – USINE EAU	531.06
MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	SALAIRE URBANISTE DU 29/08/2005 AU 04/11/2005	4,337.59
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE, INCENDIE, C/COMM. & PARC ENT. & REP. VEHICULES INCENDIE PIÈCES & ACCESSOIRES INCENDIE BLOC POUR MURET PARC DETENTE COMITE D'EMBELLISSEMENT CREDIT PALETTE VIDE COMITE D'EMBELLISSEMENT CREDIT BLOC & PALETTE VIDE COMITE D'EMBELLISSEMENT	68.90 134.36 45.44 49.27 905.99 - 23.01 - 210.72
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	LOCATION BAC DES VERTS SERVICE OCTOBRE DÉGRILLEUR RÉCUPÉRATION DES VERTS	59.93 43.51 378.85
SIFTO CANADA INC.	PRODUITS CHIMIQUES – USINE EAU	2,745.99
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	826.21
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE	16.74
TOURNOI INTERRÉGIONAL SAINTE- CROIX	AIDE FINANCIÈRE 2005	322.00
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE	- 2.48
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	21,392.98
	SOUS-TOTAL	380,725.80

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ARÉO-FEU	ENT. ET RÉP. CAMIONS INCENDIE # 411 ET 711 (INSP. ANNUELLE)	2,686.86
AXION SÉA	FIL POUR MICRO MICRO (2) SÉPARATEUR DE MICRO	36.69 299.07 16.38
BIOLAB	ANALYSE DE L'EAU	347.49
BLANCHET SÉBASTIEN & CÔTÉ SOPHIE	REMB. TAXES FONCIÈRES & INTERETS TAXES	12.95
EMCO	REHAUSSEMENT POUR AJUSTE- MENT DES REGARDS	435.00
ENVIROFLEX	VIDER FOSSE SEPTIQUE DÉGRILLEUR ET POMPER POSTE RUE LAFLEUR	3,225.88

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	VALVE À EAU & PUISARD RUE MARCEL-FAUCHER	184.04
	ASPHALTE ROUTE POINTE-PLATON & RUE DE LA FALAISE	257.66
FERME DU PIRATE ENR.	REMB. TAXES FONCIÈRES & INTERETS TAXES	338.44
FERME FRANC-SOL ENR.	RAMASSER ROCHES SUR TERRAIN DE SOCCER	753.41
FRÉCHETTE BERTRAND	REPAS ASSEMBLÉE PUBLIQUE PROJET ROBERT PARÉ (LARRY)	11.15
FOURNIER GILLES	FRAIS DE DÉPLACEMENT	54.80
GÉNÉRATRICE DRUMMOND	ENT. GÉNÉRATRICE (ST-ÉDOUARD)	529.25
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE CAMION VOIRIE	57.02
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE DÉC. 2005	807.44
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	634.15
HYDRO QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ ST-ÉDOUARD	1,900.93
IMPRIMERIE CCL	COUPONS RABAIS	-1.50
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	L'AVIS MUNICIPAL # 46 & # 47	638.39
	L'AVIS MUNICIPAL # 48	120.78
	CONVENTION COLLECTIVE	74.77
	CARTES D'AFFAIRES (MAIRE)	63.26
INPEC-SOL INC.	INSPECTION GÉOTECHNIQUE PROJET RÉF. CONDUITE ÉMISSAIRE	2,703.09
KORVETTE	DÉCORATIONS DE NOËL C/COMM.	97.04
LAROSE ET FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	453.74
LECLERC MICHEL	REMB. TAXES FONCIÈRES & INTERETS TAXES	11.61
LEMAY GÉRALD	BOTTES DE TRAVAIL	115.00
LES PRODUITS INDUSTRIELS JEAN-PAUL CÔTÉ INC.	PRODUITS CHIMIQUES	1,279.54
LES P'TITS MOTEURS	HUILE EQUIPEMENT VOIRIE & PISTE SKI FOND	47.26
LETRAGE JEAN BLANCHET ENR.	AFFICHE POUR REMERCIEMENT DE COMMANDITES (PARC D'AMUSEMENT)	230.05
MAGNOR	ENTRE. & RÉP. ADOUCISSEURS USINE ST-ÉDOUARD	2,853.40
MARC HAMEL CAMIONNEUR LTÉE	RÉPARER 3 ^{ÈME} RANG EST	102.44
MRC	PHOTO À L'ÉCHELLE DU TERRAIN DES LOISIRS	7.00
NORMAND NADEAU COMMUNICATIONS	ACHAT CELLULAIRE, CHARGEUR & ÉTUI (MAIRE JACQUES GAUTHIER)	97.76
PAVAGE LAGACÉ & FRÈRES	RÉPARER ASPHALTE RUES PRINCIPALE, BOISVERT & RANG 3	1,694.31
	RÉPARER ASPHALTE RUE DE LA FALAISE, ROUTE POINTE PLATON & PROJET RUE MARION	5,188.20
PETITE CAISSE (NATHALIE BOLDUC)	RENFOUEMENT (PÉROXIDE POUR USINE D'EAU)	3.66
PETITE CAISSE (FRANCE DUBUC)	RENFOUEMENT (BATERIES POUR VOIRIE)	4.93
PG MENSYS	RENOUVELLEMENT CONTRAT ENTRETIEN & SOUTIEN 2006 (ESCOMPTE DE 98.30 \$)	5,442.11
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	CRÉDIT PALETTE CONSIGNÉE	- 23.01
	PERMANGANATE	721.06
	PERMANGANATE	2,279.80
RÉAL HUOT INC.	ENT. BORNES-FONTAINES	905.60
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE DÉCEMBRE RÉCUPÉRATION DES VERTS	8,057.46 416.77
ROUSSEAU ROBERT	REMB. TAXES FONCIÈRES & INTERETS TAXES	55.62
SIGNALISATION LÉVIS INC.	DOSSARD BRIGADIER (2)	92.02
SOUDURE STE-CROIX ENR.	RÉPARER GRILLE D'ÉGOUT & SUP- PORTS ALUMINIUM, PANCARTES	174.03
ST-EX LTÉE	PAPETERIE	127.73
	PAPETERIE	20.07
	PAPETERIE	86.47
	PAPETERIE	200.85
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	BUFFET BUDGET	36.84

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

TELU COMMUNICATIONS	TELEPHONE USINE ST-ÉDOUARD	57.72
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	83.40
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	80.00
	ESSENCE CAMION MUNICIPAL	83.00
	SOUS-TOTAL	47,270.88
	GRAND TOTAL	445,956.93

AUCUN TRANSFERT BUDGÉTAIRE REQUIS
CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS # 22-2005 À 23-2005.

330-2005

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 01 décembre 2005 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

331-2005

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE NOVEMBRE 2005 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 06 NOVEMBRE AU 26 NOVEMBRE 2005	GÉRANT D'ARÉNA	2,607.99
	HOMME DE MAINTENANCE (R)	2,345.73
	HOMME DE MAINTENANCE (P)	3,933.35
	RESPONSABLE RESTAURANT	1,070.00
	EMPLOYÉES REST. (P)	1,225.67
	AVANTAGES SOCIAUX	1,325.05
	SOUS-TOTAL	12,507.79

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	359.85
	ACHATS RESTAURANT	780.09
BELL MOBILITÉ	CELL. SERVICE NOVEMBRE 2005	49.12
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	3,049.86
	ACHATS BAR	3,587.49
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	627.25
	ACHATS RESTAURANT	370.81
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	2,276.97
	GLACE	4,666.38
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	381.33
LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES LIC INC.	INSP. PARTIELLE DES TRAVAUX & RAPPORT FINAL RÉF. TOITURE	1,576.99
STAR CHOICE TÉLÉVISION	CÂBLE	35.14
TELU COMMUNICATION INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	249.17
TOITURES 4 SAISONS INC.	CONTRAT RÉFECTION TOITURE (90 %)	96,927.08
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	40.00
	SOUS-TOTAL	114,977.53

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC INC.	TOURNOI MINEUR ATOME A, B ET PEE-WEE A, B.	15.00
CIMCO RÉFRIGÉRATION	INS. RÉCUPÉRATEUR CHALEUR	3,680.80
	SYSTÈME RÉFRIGÉRATION RÉPARATION SAUMURE SYSTÈME RÉFRIGÉRATION	1,054.91
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	144.90
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	385.41
FROMAGE CÔTÉ INC.	ACHATS RESTAURANT	93.75
	ACHATS RESTAURANT	150.00
	ACHATS RESTAURANT	150.00
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE	ASS. COLLECTIVE DÉC. 2005	504.23
GROUPE CASTONGUAY INC.	RÉP. SYST. REFRROIDISSEMENT, VENTILATEUR CUISINE & VENTILATION GÉNÉRALE	245.86
	RÉP. DÉTECTEUR PHASE & MOTEUR HOTTE	534.87
J.B. CADRIN INC.	ACHATS RESTAURANT	448.88
J.R. PERREAULT & FILS LTEE.	MOTEUR NEUF HOTTE DU RESTAURANT	181.17
LAMBERT PASCALE	REMB. SOULIERS DE TRAVAIL SELON CONVENTION COLL.	125.00
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES DE NOVEMBRE 2005 (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,092.75 \$)	1,092.75
PHARMACIE STE-CROIX INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	22.96
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT (LAVAGE, TIMBRES, PAPETERIE & ACHATS BAR)	130.68
PLAMONDON GÉRALD	DÉPLACEMENT DIVERS NOV. 05	80.96
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	DÉPLACER TUYAU D'ALIMENTATION & TUYAU PROTECTION INCENDIE	393.11
PORTA SERVICE INC.	COFFRE-FORT AVEC CHUTE	678.65
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	MATÉRIAUX RÉP. BÂTIMENT	645.68
	BOTTES CAOUTCHOUC	51.75
	MATÉRIAUX RÉP. BÂTIMENT	29.36
	FENÊTRE BONNEVILLE	423.29
	MATÉRIAUX RÉP. BÂTIMENT	28.11
	MATÉRIAUX RÉP. BÂTIMENT ENT. SYSTÈME RÉFRIGÉRATION	584.91 130.04
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	ACHATS RESTAURANT	13.03
	PRODUITS D'ENTRETIEN	2.86
	ACHATS RESTAURANT	4.68
	ACHATS RESTAURANT	8.46
	ACHATS RESTAURANT	20.07
	ACHATS RESTAURANT	32.48
TOITURES 4 SAISONS INC.	CONTRAT RÉFECTION TOITURE (10 %)	10,769.68
ULTRAMAR	ESSENCE TONDEUSE	21.00
	SOUS-TOTAL	22,879.29
	GRAND TOTAL	150,364.61

332-2005

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 30 novembre 2005 pour le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le rapport tel que présenté.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

**FINANCEMENT RÈGLEMENTS 276-2000 (RENOUVELLEMENT) ET 361-2005
(NOUVEL EMPRUNT)**

333-2005

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lafleur

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Pointe-Platon de Lotbinière pour son emprunt de 250 100. \$ par billets en vertu des règlements numéros 276-2000 et 361-2005 au prix de 100 % et échéant en série 7 ans comme suit :

28 100. \$	4.46 %	13 décembre 2006
29 400. \$	4.46 %	13 décembre 2007
30 700. \$	4.46 %	13 décembre 2008
32 100. \$	4.46 %	13 décembre 2009
33 600. \$	4.46 %	13 décembre 2010
35 000. \$	4.46 %	13 décembre 2011
61 200. \$	4.46 %	13 décembre 2012

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

334-2005

MODALITÉS DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix se propose d'emprunter par billets un montant total de 250 100. \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 276-2000 (154 600. \$ renouvellement) et 361-2005 (95 500. \$ nouvel emprunt);

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général;

QUE les billets seront datés du 13 décembre 2005;

QUE les intérêts seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1 -	28 100. \$
2 -	29 400. \$
3 -	30 700. \$
4 -	32 100. \$
5 -	33 600. \$
6 -	35 000. \$
7 -	36 600. \$
7 -	24 600. \$ (à renouveler)

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de : -7 ans (à compter du 13 décembre 2005), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 8 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 361-2005 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE la municipalité aura, le 13 décembre un montant de 154 600.\$ à renouveler sur un emprunt original de 230 000. \$, pour une période de 7 ans, en vertu du règlement numéro 276-2000;

QUE la municipalité emprunte les 154 600. \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel d'un jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

335-2005

SOLDE NON UTILISÉ (N^o 361-2005)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement que le financement prévu au règlement d'emprunt numéro 361-2005 au montant de 167 000. \$ soit réduit de 71 500. \$ que pour emprunter une somme de 95 5000. \$.

QU'une copie de la présente soit adressée au ministère des Affaires municipales et des Régions.

Messieurs Michel Routhier et Michel Cameron se retirent de la table des délibérations du conseil à 20 : 32 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (M. Routhier, grand-père de deux enfants et M. Cameron, père d'un enfant et conjointe membre du comité).

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

336-2005

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX

Madame Claudette Lemay, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de verser au « Club de patinage artistique Ste-Croix » une somme de 7.00 \$ par enfant inscrit et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 245.00 \$ selon la liste déposée, et ce dans le cadre de leur saison 2005-2006.

Messieurs Michel Routhier et Michel Cameron reviennent à la table des délibérations du conseil à 20 : 34 heures.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (23/11/05)

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

337-2005

DOSSIER DE M. GASTON BERGERON, LOTS 148-P, 149-P ET 150-P

ATTENDU QU'une demande a été produite pour une aliénation et un lotissement, lots 148-P, 149-P et 150-P;

ATTENDU QUE le demandeur est un agriculteur actif viable;

ATTENDU QUE les parties à être vendues ne sont d'aucune utilité pour le propriétaire actuel n'étant pas cultivables à cause de la présence de nombreux bâtiments;

ATTENDU QUE l'acquéreur possède les bâtiments construits sur ces terrains;

ATTENDU QUE la présente demande n'apportera aucun impact négatif à l'agriculture;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

CONSIDÉRANT la recommandation U68-2005 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Gaston Bergeron auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

338-2005

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT PAR INTÉRIM

ATTENDU la résolution numéro 082-2005;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 6 novembre 2005;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de nommer monsieur Adrien Faucher pour agir à titre de président par intérim au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité en remplacement de monsieur Gratien Tardif.

Le mandat est renouvelable en février de chaque année.

AUTRE(S) :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 364-2005 (MOD. PERMIS ET CERTIFICATS N^o 354-2005)

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 364-2005. Le maire explique le projet.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2005 (MOD. ZONAGE N^o 355-2005)

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 365-2005. Le maire explique le projet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 364-2005 (MOD. PERMIS ET CERTIFICATS N^o 354-2005)

339-2005

ADOPTION DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission d'un permis de construction portant le numéro 354-2005 fut adopté le 16ième jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 354-2005 de façon à :

- Modifier l'article numéro 4.3 en ajoutant un sous-paragraphe afin d'exiger un document légal définissant le littoral selon les exigences du ministère responsable.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le quinzième jour du mois de novembre 2005, le projet de règlement numéro 364-2005 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le sixième jour du mois de décembre 2005 sur le projet de règlement numéro 364-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité n'a pas à adopter de second projet de règlement numéro 364-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre puisqu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 15^{ième} jour du mois de novembre 2005 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron,

APPUYÉ PAR : Michel Routhier,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 364-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 364-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 364-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL NUMÉRO 501674 (RUES LAURIER, LECLERC, DESROCHERS ET BOUFFARD)

340-2005

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (TRAVAUX/PROMOTEUR)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif n° 2 relativement au projet de développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 (rues Laurier, Leclerc, Desrochers et Bouffard), selon la recommandation de Polygec inc. datée du 30 novembre 2005, et d'autoriser le paiement d'une somme de 152,250.43 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 20 avril 2005 selon la résolution numéro 111-2005.

341-2005

FINANCEMENT TEMPORAIRE AU RÈGLEMENT N° 353-2005

ATTENDU QUE les travaux de construction des infrastructures du développement résidentiel, commercial et industriel numéro 501674 en vertu du règlement numéro 353-2005 sont débutés;

ATTENDU QUE le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales et des Régions est de 1 274 311. \$;

ATTENDU QUE la fin des travaux est prévue au printemps 2006 et que nous aurons besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

ATTENDU l'article 1093 du Code municipal du Québec nous autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à obtenir le financement proposé auprès de la Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière selon la progression des déboursés à effectuer au promoteur.

TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR

342-2005

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE 2005

ATTENDU la résolution numéro 321-2005 pour le renouvellement du service de transport adapté sur le territoire pour l'exercice financier 2006;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

CONSIDÉRANT le refus de la MRC de Lotbinière à la demande supplémentaire d'aide financière pour l'exercice financier 2005, selon la lettre reçue du Service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière datée du 24 novembre 2005;

IL est en conséquence proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter de payer une contribution supplémentaire pour l'année 2005, laquelle est fixée au prorata de la population qui est de 2404 habitants en 2005 à raison de 0.30 \$ par habitant, pour un total de 721.20 \$.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-CROIX

343-2005

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2006 suivant;

Revenus : 207 955 \$

Dépenses :

- Administration	57 253 \$
- Conciergerie – Entretien	81 832 \$
- Énergie – Taxes – Assurances	146 180 \$
- Remplacement – Amélioration	260 000 \$
- Financement	107 473 \$
- Service à la clientèle	<u>25 179 \$</u>
Total des dépenses	677 917 \$

Déficit : (469 962 \$)

=====

Partage déficit

- SHQ	422 966 \$
- Municipalité de Sainte-Croix	46 996 \$

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix demande à la municipalité et à la Société d'habitation du Québec d'approuver ledit budget pour l'année 2006;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le budget pour l'année 2006 tel que présenté.

344-2005

NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

ATTENDU la résolution numéro 062-2005;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 6 novembre 2005;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de nommer :

- M. Jacques Gauthier
- M. Berchmans Dancause
- Mme Geneviève Tanguay

pour agir au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix pour les deux prochaines années.

COMITÉ FAMILLES SAINTE-CROIX

345-2005

NOMINATION DES MEMBRES

ATTENDU la résolution numéro 331-2004;

CONSIDÉRANT les élections municipales du 6 novembre 2005;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au sein du comité Familles Sainte-Croix, savoir :

Mme Gesa Wehmeyer-Laplante, présidente et résidente
Mme Lucie Labbé, résidente
Mme Yvette Roy, résidente
M. Richard Bédard, résident
M. Patrick Martin, résident
M. Gilles Proulx, représentant de la Maison de la Famille de Lotbinière
M. Gratien Tardif, conseiller
M. Jacques Gauthier, maire et secrétaire du comité

PARC JEAN-GUY FOURNIER

AMÉNAGEMENT DU SENTIER PÉDESTRE (COMITÉ DU CENTRE PLEIN AIR)

346-2005

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'aménagement du sentier pédestre selon la recommandation de l'inspecteur municipal, et d'autoriser le paiement de la facture numéro 3197 au montant de 2,680.08 \$ à Les Excavations Ste-Croix inc., en référence à la résolution numéro 275-2005.

AVIS DE MOTION

TAXATION POUR TRAVAUX RELATIFS AU COURS D'EAU PETIT-SAUT (BRANCHE N^o 6)

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera un règlement concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière dans le cours d'eau municipal Petit-Sault, branche n^o 6 ou du cordon du 3^{ième} rang Est.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

TAXES DE SERVICES 2006

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement relativement aux tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2006, en remplacement du règlement numéro 350-2004 originaire du règlement numéro 10-1966.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

TAXES FONCIÈRES 2006

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2006.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

DROIT DE PASSAGE

347-2005

LE CLUB MOTONEIGE DES PLAINES INC. (RANG DES PLAINES)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accorder un droit de passage temporaire à « Le Club Motoneige des Plaines inc. », aux fins de permettre la circulation des motoneiges aux individus membres sur le rang des Plaines, du côté sud, sur une longueur de ± 450 mètres. Pour les fins de localisation, le tracé par

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 DÉCEMBRE 2005

le coté sud se situe vis-à-vis des lots 280-P à 285-P du coté nord du rang des Plaines, selon le projet d'entente déposé par M. Daniel Laflamme.

Que le droit de passage temporaire est valable seulement pour le tracé vis-à-vis des lots mentionnés. Le tracé devra être situé à l'extérieur sud de la zone de pavage, à l'intérieur de l'emprise. Ce droit est accordé que pour une période de quatre (4) mois annuellement, soit du 01 décembre au 31 mars de l'année suivante; il est renouvelable selon les conditions mentionnées à l'article 4.2 du projet d'entente.

Que le maire et le directeur général sont autorisés à signer ledit projet d'entente.

VARIA

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES CONTRIBUTIONS ÉLECTORALES (ART.513.1 L.E.R.M.)

Dépôt de la déclaration des contributions électorales de M. Jacques Gauthier par le directeur général.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. 357, 358 L.E.R.M.)

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de M. Jacques Gauthier par le directeur général.

348-2005

MOTION DE FÉLICITATIONS – CAMPING BELLE-VUE INC.

Motion de félicitations est adressée à « Camping Belle-Vue inc. » pour avoir remporté le prix « Développement et innovation » de Camping Québec et le prix « Mon camping préféré » de la Fédération québécoise de camping et de caravaning (FQCC) lors du 9^e Gala des Prix de l'Excellence de Camping Québec le 4 novembre dernier.

349-2005

MOTION DE FÉLICITATIONS – MME MARIE-PIER POULIN

Motion de félicitations est adressée à Mme Marie-Pier Poulin pour son excellent bilan de saison 2005 dont :

- Meilleure joueuse de l'équipe U-14 Sainte-Croix/St-Édouard;
- Meilleure marqueuse de but de la Ligue de soccer Lévis-les-Chutes;
- Joueuse par excellence de l'Association Régionale de Soccer de Québec pour les catégories U-12 à U-14 (soit parmi 1500 joueuses).

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Chiens errants/Un règlement sur le sujet...voir l'inspecteur municipal.
- Mme Marthe Daigle, représentante du Groupe Respire, ne présentera pas de mémoire le 13 décembre à l'assemblée publique de la MRC de Lotbinière.
- M. Daniel Laflamme du « Club motoneige des Plaines inc. » fait part de sa déception face au projet du tracé discuté et refusé. M. Claude Picard parle du réservoir à essence de la Beauce. L'UPA ne permet pas de passage sur les terres agricoles au risque d'une saison annulée.
- Chasse interdite dans le boisé des sentiers pédestre et de ski de fond...affichage par l'inspecteur municipal.

350-2005

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 19 heures.

Jacques Gauthier, maire

Bertrand Fréchette, directeur général